

Délibération n° 2026-09-44

Objet : Décision modificative n° 2 au budget principal 2026

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présidente de séance :

Madame Aurélie LOIRE

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Julie BELLENGER, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Hanna DIF, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Monsieur Pierre FOURRIER, Madame Marie-Aleth GRARD, Madame Nadia LAHMAR, Madame Aurélie LOIRE, Madame Fannie MALATERRE, Madame Cristina MARTINEAU

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Aurélie LOIRE,
Monsieur Jean-Joseph PARRIAT donne pouvoir à Monsieur Pierre FOURRIER

Excusé -e-s :

Monsieur Pierre BEAUFARON, Madame Stéphanie DESMAISONS, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Mireille MALECOT

Secrétaire de séance :

Madame Maud LARZILLIERE, Directrice du CCAS

Mesdames, Messieurs,

La présente décision modificative a pour objet d'inscrire de nouveaux crédits en dépenses et en recettes sur le budget principal. En effet, le CCAS a perçu une subvention d'un montant de 35 000 € pour le projet Structuration des réponses d'hospitalité à Villeurbanne – Accompagner et améliorer les parcours de vie des personnes sur les sites de mises à l'abri municipaux de la part de la Fondation pour le Logement. Les nouvelles dépenses inscrites permettront le financement de prestations auprès de la FNDSA ainsi que des aides d'installation.

Recettes		
Budget Principal	Montant	Imputation
Chapitre 75 Recettes	+35 000 €	7574
Dépenses		
Budget Principal	Montant	Imputation
Chapitre 011 Dépenses	+ 35 000 €	6288

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver la présente décision modificative.

Ainsi fait et délibéré
 Pour copie conforme à l'original
 Villeurbanne, le 1 octobre 2026
 Le Président
 Cédric Van Styvendael

Pour le Président du CCAS
 et par délégation,
 la Vice-Présidente
 Aurélie LOIRE

